

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« SOUTENIR LES ASSOCIATIONS D'INTÉRÊT COLLECTIF ET EMPLOYEURES »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 20 et 21 octobre 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : X / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : X

Nom et numéro du rapport : 376 Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité

Exposé des motifs

Pour le monde associatif de notre région, il y a un avant et un après-confinement. La crise sanitaire et ses conséquences démocratiques et sociales marquent durablement le fonctionnement des associations, particulièrement celles assurant un service au public et employant des salarié.e.s.

La dernière enquête réalisée sous l'égide du secrétariat d'Etat à la vie associative en 2021 auprès de 780 responsables associatifs des Pays de la Loire indique que la principale difficulté pour 62 % d'entre eux est la perte de bénévoles (35 % en 2020) et pour 50 % la perte de cotisations.

La dynamique associative dans notre région a besoin d'un soutien fort et dans la durée des collectivités locales. Le Conseil Régional, en responsabilité pour l'aménagement et la dynamique des territoires, a une place privilégiée à cet égard.

La stratégie Egalité, Civisme, Engagement prévoit de maintenir le soutien au mouvement associatif, particulièrement aux têtes de réseaux dans les domaines de la jeunesse et des situations de handicap. Ces deux secteurs associatifs ne représentent pas à eux seuls les besoins actuels des associations touchées par les conséquences de la crise sanitaire et « la poursuite des aides », telle qu'elle est présentée, ne prend pas en compte les difficultés réelles du mouvement associatif régional.

Le groupe l'Écologie Ensemble propose que la région soutienne, en lien avec les autres collectivités locales et l'État, les associations exerçant une activité d'intérêt collectif et employant des salarié.e.s, quel que soit leur secteur d'intervention.

Délibéré : Dans la Stratégie Égalité, Civisme, Engagement, page 9, action n°10 « Soutenir les têtes de réseau associatives de dimension régionale autour de priorités partagées »

Remplacer : La Région souhaite poursuivre son accompagnement de l'engagement associatif auprès des associations têtes de réseaux régionales oeuvrant pour la coordination et le partage inter-associations, tout en expérimentant de nouvelles formes de collaboration.

Le soutien régional sera renouvelé dans les domaines prioritaires définis par le Conseil régional, notamment le handicap et la jeunesse.

Par : Prenant acte des difficultés dans lesquelles se trouve le mouvement associatif en Pays de la Loire en lien avec la crise sanitaire, la Région souhaite amplifier son accompagnement de l'engagement associatif auprès des associations d'intérêt collectif et employant des salarié.e.s, en lien avec les services de l'État et les autres niveaux de collectivités locales, tout en expérimentant de nouvelles formes de collaboration.

La Région prévoit 1 000 000 € d'autorisation d'engagement pour cet accompagnement.

1 000 000 € d'autorisation d'engagement seront prélevées sur le projet « Tour cycliste des Pays de la Loire 2023 »



Franck NICOLON
Conseiller régional